

**Jean-Michel MOUREY** 

Responsable de la politique environnementale ONF – Direction générale



- 1. Articulation générale
- 2. Les outils amont AE et ECE
- 3. Les outils aval PE et SPE
- 4. La maîtrise opérationnelle
- Les prescriptions environnementales
- Zoom sur le RNTSF





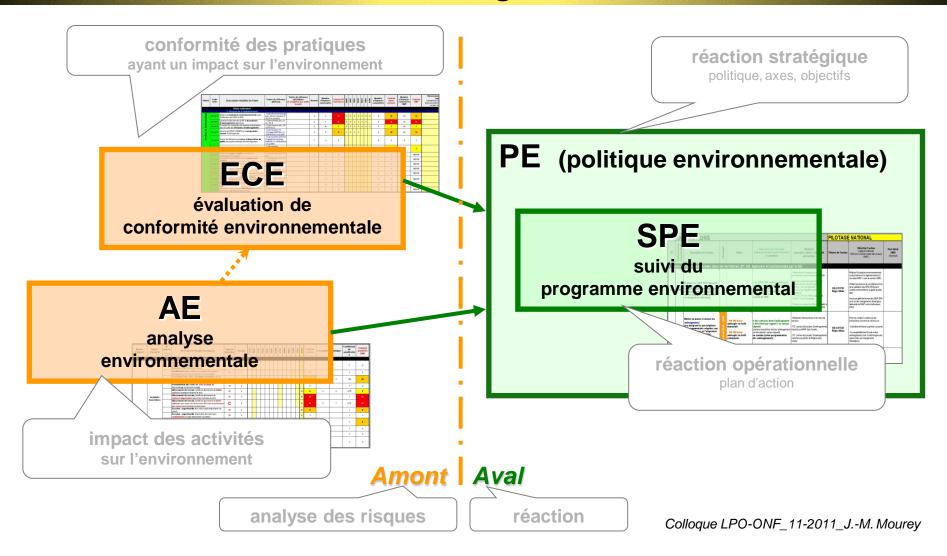
- 1. Articulation générale
  - 2. Les outils amont AE et ECE
  - 3. Les outils aval PE et SPE
  - 4. La maîtrise opérationnelle
  - Les prescriptions environnementales
  - Zoom sur le RNTSF





### Mise en œuvre de ISO 14001 à l'ONF

# Articulation générale



- 1. Articulation générale
- 2. Les outils amont AE et ECE
- 3. Les outils aval PE et SPE
- 4. La maîtrise opérationnelle
- Les prescriptions environnementales
- Zoom sur le RNTSF







# L'analyse environnementale

(impact des activités sur l'environnement)

# L'évaluation de conformité environnementale

( respect de la réglementation et des engagements pris )



élaboration de la liste des aspects
générant des impacts sur
l'environnement et des items liés à la
réglementation et aux engagements

- 87 aspects évalués en 2011
- 166 items évalués en 2011 (dont 158 de nature réglementaire, 8 liés à nos engagements, notamment PEFC)
- tous les processus concernés



notation de la gravité et de l'occurrence

- notation de la gravité G (1 à 4) à dire d'expert par le Siège
- notation de l'occurrence O (0 à 4) à dire d'expert par les pilotes de processus, dans chaque territoire
  - identification des aspects et items manquants



traitement des données

■ calcul de la criticité C (0 à 16)

 $C = G \times O$ 

hiérarchisation des aspects et des items significatifs

validation par directeurs



#### L'évaluation de conformité environnementale

( respect de la réglementation et des engagements pris )

## La grille de cotation annuelle

_			Cotation de l'occurrence	Seules les cellules teintées Si cotation réalisée en réur			ı	igne	ers	seule	eme	ent c	olor	me	AH (cliqu
4 5 6 7		0 4 3 2	processus ne pouvant pas être concerné par la réglementation ou l'e réglementation / engagement méconnu(e) ou non maîtri réglementation / engagement maîtrisé(e) et incidents ré réglementation / engagement maîtrisé(e) et quelques inc réglementation / engagement maîtrisé(e) et pas d'inciden	isé(e) currents sidents isolés											
10	Thème	Code item	Description détaillée de l'item	Textes nationaux et génériques locaux • cadrages internes (complété par DG)	Textes locaux (complété par DT,DR, Agences)	Gravité G	<b>X</b>	SAM	BOI	<b>X</b>	TRA		CSS	xxxx	Criticité C
107	ā	PNAT 01	Respecter l'interdiction de détruire, altérer ou dégrader les habitats naturels (sites de reproduction, aires de repos des animaux, éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de ces espèces)	- Code de l'environnement : art. L411- 13' - Arrêtés ministériels du 23 avril 2007, du 19 novembre 2007 et du 29 octobre 2009 - Arrêtés préfectoraux - NDS 07-G-1443 : Diffusion des arrêtés de protection des espèces de faune	?	4		2	1	1	3	1 1	1	3	12
08		PNAT 02	Respecter l'interdiction d'enlever ou de détruire des œufs ou nids, de mutiler, détruire, capturer, enlever, transporter, perturber intentionnellement, détenir, mettre en vente, vendre, acheter des animaux protégés, sauf dérogation autorisée (manipulations lors d'animations natures et autres activités naturalistes)	- Code de l'environnement : art. L411- 11' - Arrêtés préfectoraux	?	4		1	1	1	1	1 1	1	1	٠
109		PNAT 03	Respecter l'interdiction de détruire, couper, mutiler, arracher, cueillir, enlever des <b>végétaux protégés</b> , les transporter, colporter, utiliser, mettre en vente, vendre, acheter, détenir des spécimens prélevés dans le milieu naturel	- Code de l'environnement : art. L411- 12' - Arrêtés préfectoraux	?	4		1	1	1	1	1 1	1	1	4
<b>▶ •</b>	ı\ ECE -	Mode on	Respecter l'interdiction de détruire des <b>sites géologiques</b> (sites Ératoire <b>ECE - Cotation</b>	- Code de l'environnement : art. L411-											



#### L'évaluation de conformité environnementale

( respect de la réglementation et des engagements pris )

# Résultat d'une partie de l'agrégation 2010

Thème	Codeltem	Description détaillée de l'Item	Gravité	Criticité DT Alsace	Criticité DT Bougogne Champagne Ardenne	Criticité DT Centre-cuest Aux. Lim.	Criticité DT Franche-Comté	Critiché DT Île de France - Nord-Ouest	Critiché DT Lorraine	Critiché DT Méditerranée	Critiché DT Rhône-Alpes	Criticité DT Sud-Ouest	Criticité autres services	Criticisi ONF
	ML 04	Respector les engagements pris par l'ONF dans les contrats et chartes Natura 2000	3	3	3	3	0	3	3	3	3	3	3	3
	ML 05	Respecter l'obligation d'évaluation d'incidences Naturs 2000 pour les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'arrénagement	3	3	3	3	0	3	4	4	4	5	3	4
Chasse	CHAS 01	Respector la réglementation relative à la chasse et plus spécialement les entités préfectioneur train la périodes d'ouverture de la chasse et les modalités apécifiques d'exercice du droit de chasse.	3	3	3	3	0	3	3	3	3	3	3	3
	CHAS 02	Respecter les régiementations applicables aux néserves de chasse et de faune sauvage	3	3	3	3	0	3	3	3	3	3	3	3
	CHAS 03	Respecter les réglementations applicables aux néserves nationales de chasse et de faune sauvage	3	3	3	3	0	3	3	3	3	3	3	3
	CHAS 04	Respecter les prescriptions du plan de chasse	3	4	4	3	0	3	4	3	3	3	3	3
Zoos et enclos à gibier	ENCG 01	Disposer d'un certificat de capacité pour l'entrellen de ces entreux	3	3	3	3	0	3	3	3	3	3	3	3
	ENCG 02	Disposer d'une autorisation administrative	3	3	3	3	0	3	3	3	3	3	3	3
Péche	PECH 01	Respecter l'obligation de participer à la protection du pairtimoins placicole et des milleux aqueliques (ne pas porter admite, entreternir les berges et le 11 du cours d'eau pour maintien d'une yés aquelique)	đ	4	4	6	0	5	7	4		4	4	5
	PECH 02	Respecter les fraylines protégées	4	7	4	4	0	đ	4	d	42	4	4	5
	PECH 03	Respecter l'interdiction de jeter, dévenser ou bitser n'écouler directerent ou indirectement derné les euez des cours d'eux, nuisseaux, canvar ou plans d'eux ent insquare des les communiquent, des substances qualconques qui détinuisent le présent ou nuissent à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valors allements.	4	4	4	4	0	۳	*	4	•	4	4	4
	PECH 04	Pour tout operage à constinte deux le lé d'un cours d'eau et auscrétée d'an édaine débit minimal : respecter l'obligation de maintent ao débit minimal par des dispositifs garantissant permanece le vé, le doublidos et le approduction de septices qui paging le le saux et amplichant accès des poissons à des cessus d'amente ou de fute.	•	5	4	4	0	۳	6	۳		4	4	4
	PECH 05	modelités de la vidange et destination du poisson	đ	4	4	4	0	4	۳	4		4	4	4
	PECH 05	Respecter l'interdiction d'introduire des poissons apparterant à des espèces susceptibles de provoquer des étaéquilibres biologiques	4	4	4	4	0	ч	4	4		4	4	4
	PECH 07	Respecter l'obligation de gastion des ressources piscicoles, en conclaire de l'exercice d'un droit de péche (établissement d'un plan de gestion piscicole)	4	4	7	15	0	6	4	4		4	4	6
	PECH 05	Respecter les périodes et heures de péchs, respecter les moyens et modes de pêche	2	2	2	2	0	2	2	2	4	2	2	2
	PECH 09	Respecter les arrêtes préfectoraux modifiant des périodes ou interdisent le péche dans certaines parties de cours d'eau pour certaines périodes spécifiques, ou modifiant les horaires autoriets	2	2	2	2	0	2	2	2	4	2	2	2
	PECH 10	Respecter les réglementations applicables aux réserves de pêche	3	3	3	3	0	3	3	3	6	3	3	3
genes	EAU 01	Respecter les dispositions des SDAGE (Schémes directeurs d'amènagement et de gestion des eaux) et SAGE (Schémes d'amènagement et de gestion des eaux)	4	14	10	9	0	đ	5	d	42	4	4	7

- 1. Articulation générale
- 2. Les outils amont AE et ECE
  - 3. Les outils aval PE et SPE
  - 4. La maîtrise opérationnelle
  - Les prescriptions environnementales
  - Zoom sur le RNTSF

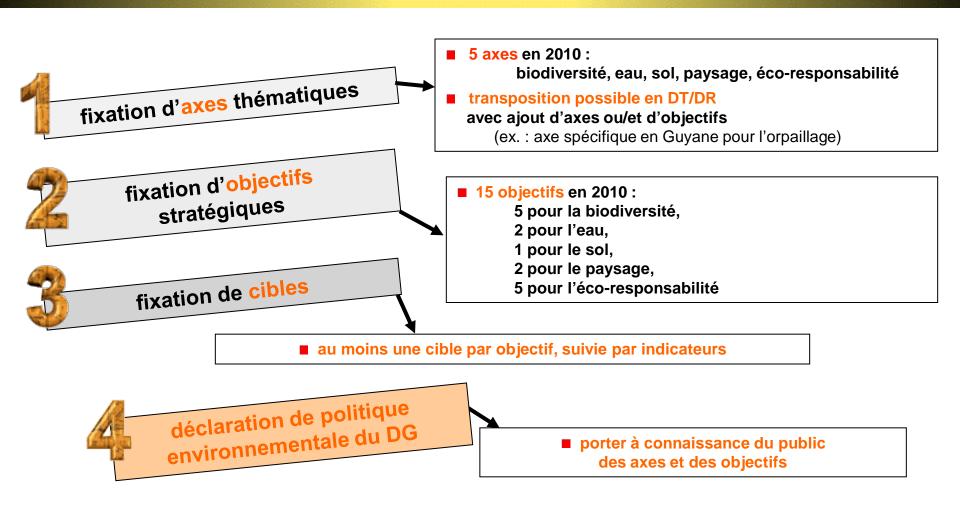






### La politique environnementale

( réaction stratégique )





### Le suivi du programme environnemental

(réaction opérationnelle)

# Le plan d'action est mis à jour deux fois par an par les responsables des actions. Il est piloté par le responsable de la politique environnementale.

Sulvi	du p	rogi	ramme environnementai (	SPE)   5200 09 EMM 8	STR JUSiversion Bituture	Pilotage national et territorial				
N°	Processes	Infestor AGPA	Programme d'actions	Gibles	Oécail du programme (objectif, méthode, remarques)	Responsables	Prévision 2003	Difan 2000		
			Treesposition on UT, BU							
<b>E</b> 1	AYA	nos servicios 2066	Assuer la reille sur l'eau, notaument sur la ciéction des périmètres de profection de captage	Fin 2010 :  Bignature per chaque DITOR d'une convention arec chaque DRA33 pour l'obtention des domées numéroisées rebitues aux capitages nouveaux	□ Cadior les éléments l'étà la velle. Moi: les eure souve virable élès :	DJ: F. Spengenz onlike Stoc HP1H1*1 Four	Bitariset on Liber on two attentisiqueture conventions ervol des arrètés,	Areste RdF 77U déput 20		
			Transportant on US, ISH							
E2	BOI st TNA	ron nivroscier 20001, 20130		Fia 2010 : 1002 de Inbrificat biodégradable acheté sur l'essemble de territoire	. Mattra sa scurra appa d'oifre - morina procerioriane d'une RNTPF ut estriare des charges Duirre nion er course pur le termin et contrélur par Échavillennage (possiré e bidono ou factures)	DF: JPh. Hetcsh online tree DECC: D. Felffer DTCB: B. Cellifer (Exploitation) DD: D. Desway [Travesa]	Don't prestato re-NDC car la mice en cours du marché (so iget en col pazze par la mice di diational pour tout act du da the Don't la color conscure).  Notifiare de chaîne contronomeure.	- Provincial choic (See & Mourtne page), or mai CCCB		
			Treesposition on UI, DR							
\$1	NAM	8883	Médices des elecconnements d'exploitation en ell'action de pente 440% pour limiter le tarrément des cols	Fig 2011: 20 % des parcelles de harid demaniste datées de réseauaments, pais agrandation de 10 % par sa à partir de 2012 à adenament ce la che 2012 ce 2010	- Dáliair la cible sa 2008 - Paissa l' <u>incicateur national a'18</u> "rib perceller da FD	III I 18 - I - I delabare on lias succ D. Firebodds	Dödher is MDS à partine "I reven splannies ou d'applaisaisen de occaration des sols" dens des Din.	NDO 09-T-297 diffurio		



#### La politique environnementale

(réaction stratégique)

## Exemple de l'eau

#### Axe 2 : Contribuer à la qualité de l'eau, des zones humides et habitats associés

Objectif 2.1 : Maîtriser les impacts en périmètres de protection de captage

**Champ concerné**:

FD et FC (pour coupes et chantiers sous maîtrise d'œuvre ONF) ; périmètres de captages rapprochés et éloignés.

Objectif 2.2 : Éviter les perturbations hydrauliques des cours d'eau

et des zones humides répertoriées

Champ concerné:

FD et FC (pour coupes et chantiers sous maîtrise d'œuvre ONF)



#### Le suivi du programme environnemental

( réaction opérationnelle )

# Exemple de l'eau

#### L'Eau fait l'objet d'actions thématiques (E) telles que :

#### Action E1:

Assurer la veille sur l'eau, notamment sur la création des périmètres de protection de captage

#### Action E2:

Utiliser des biolubrifiants

#### Action E5:

Éditer un guide sur la réglementation en matière piscicole et sur l'élaboration des plans de gestion piscicole pour les cours d'eau ou plans d'eau dont le droit de pêche n'a pas été concédé à une APPMA

... mais aussi d'actions horizontales (H) telles que :

#### Action H8a et H8b:

Réaliser une opération de contrôle par an et par agence pour évaluer le respect des prescriptions environnementales lors des coupes et des travaux dans les forêts concernées par :

- des captages d'eau potable (H8a)
- des cours d'eau ou des zones humides (H8b).

en continu

pour captages : 100% en 2010 ailleurs : 100% en 2011

2011

à partir de 2011

- 1. Articulation générale
- 2. Les outils amont AE et ECE
- 3. Les outils aval PE et SPE
- 4. La maîtrise opérationnelle
- Les prescriptions environnementales
- Zoom sur le RNTSF





### La maîtrise opérationnelle

## L'intégration dans le système de management de l'ONF

ECE avant revue de direction de mi-année Agences AE + ECE avant revue de direction de mi-année DT et DR Suivi SPE et adaptation PE si besoin AE + ECE avant revue de direction de mi-année DG Suivi SPE et adaptation PE si besoin



- 1. Articulation générale
- 2. Les outils amont AE et ECE
  - 3. Les outils aval PE et SPE
  - 4. La maîtrise opérationnelle
- Les prescriptions environnementales
- Zoom sur le RNTSF



# Définition préalable

### Prescription

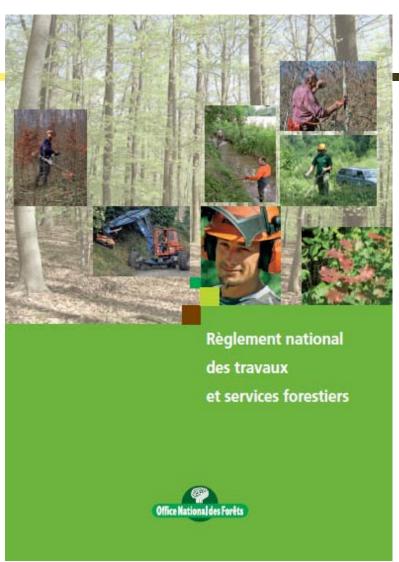
- ⇒ mesure formalisée par l'ONF acheteur-prescripteur à respecter par l'intervenant (externe ou interne) pour respecter notamment :
  - la réglementation
  - les engagements pris par l'ONF au titre :
    - de sa certification ISO 14001 (politique environnementale)
    - de son adhésion à PEFC (cahier des charges propriétaire et exploitant)
  - des choix ou itinéraires techniques

# Les objectifs pour l'ONF

- Intégrer de façon homogène les prescriptions dans tous les outils de l'ONF
  - ⇒ en lien direct avec les guides réalisés
  - ⇒ en respectant une codification unique pour chacune
- Assurer la traçabilité de toutes ces prescriptions
  - ⇒ depuis leur fixation en amont (aménagement, mise en œuvre, achat)
  - ⇒ à leur prise en compte jusqu'à l'aval (réalisation, réception)

Zoom sur...





# Pourquoi le RNTSF?

Mise en œuvre de la <u>politique environnementale</u>
 et des <u>cahiers des charges PEFC</u>
 en complément du RNEF

(entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour les travaux d'exploitation forestière)

- ⇒ action inscrite au SPE (suivi du programme environnemental)
- Mise à disposition des divers intervenants

(personnels ONF, ETF, sous-traitants, fournisseurs...)

d'un <u>document unique de référence</u> rassemblant l'ensemble des prescriptions s'appliquant aux travaux et services forestiers

(hors exploitation des bois et hors prescriptions techniques figurant dans les cahiers de clauses communes et cahiers de clauses techniques particulières)

## Champ d'application du RNTSF

- Forêts domaniales de métropole
- Autres forêts relevant du régime forestier

⇒ dès lors que le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre a décidé d'appliquer le RNTSF pour les travaux et services forestiers à réaliser sur sa propriété forestière

Le RNTSF constitue une référence pour les collectivités propriétaires de forêts relevant du régime forestier réalisant, en tant que maître d'ouvrage ou donneur d'ordre, des travaux ou services forestiers.

Le RNTSF s'applique à toute personne intervenant sur le chantier :

⇒ entrepreneurs, fournisseurs, sous-traitants... et leurs salariés

#### Aucune dérogation n'est possible

sauf en cas de mesures générales temporaires ; les mesures exceptionnelles motivées par une situation de crise précisent alors le champ de la dérogation.

#### Contenu du RNTSF

Cadre d'application et contexte général	§ 1
Préservation des milieux naturels et du patrimoine	§ 2
<ul> <li>protection des peuplements, biodiversité, eau et zones humides,</li> </ul>	
<ul> <li>sols, paysage, sites, monuments et vestiges archéologiques,</li> </ul>	
<ul> <li>prévention des risques d'incendie et de pollution</li> </ul>	
Respect des conditions de travail, de santé et de sécurité	§ 3
Organisation et déroulement du chantier	§ 4
phase préparatoire, rencontre préalable,	
<ul> <li>réalisation, remise en état, réception</li> </ul>	
Responsabilité de l'intervenant	
(générale, civile, pénale, environnementale)	
et réparation des dommages causés	<b>§ 5</b>



RNTSF téléchargeable sur le site Internet de l'ONF : <u>+1147</u>

